



PREFECTURE REGION AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 15 - FEVRIER 2014

SOMMAIRE

Administration territoriale de l'Aquitaine

Agence Régionale de Santé (ARS)

Arrêté N °2014028-0003 - du 28 janvier 2014 modifiant l'arrêté du 19 mars 2013 portant nomination des membres de la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (CCI) d'Aquitaine	1
Arrêté N °2014044-0001 - du 13/02/2014 Arrêté autorisant le lieu de recherches biomédicales - N °LR22 -	4
Arrêté N °2014048-0001 - du 17 février 2014 modifiant l'arrêté du 27 janvier 2014 fixant la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie	6
Arrêté N °2014048-0002 - du 17 février 2014 modifiant l'arrêté du 27 janvier 2014 fixant la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico- sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'Autonomie d'Aquitaine	16
Arrêté N °2014048-0003 - du 17 février 2014 modifiant l'arrêté du 9 avril 2013 fixant la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine	20

Direction interrégionale de la Mer Sud- Atlantique (DIRMSA)

Arrêté N °2014045-0001 - Rouvrant la pêche de l'anguille de moins de 12 centimètres destinée au repeuplement dans l'unité de gestion anguille Adour- cours d'eau côtiers	25
Arrêté N °2014045-0002 - Portant modification de l'arrêté préfectoral du 5 février 2014 portant répartition du quota de pêche d'anguilles européennes (Anguilla Anguilla) de moins de 12 centimètres («civelles») destiné au repeuplement, dans les eaux maritimes et jusqu'à la limite de salure des eaux, entre les marins pêcheurs de l'unité de gestion de l'anguille (UGA) Garonne- Dordogne- Charente- Seudre- Leyre- Arcachon	26

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Arrêté N °2014051-0001 - du 20/02/2014 - Arrêté modificatif portant délégation de signature à Monsieur Serge LOPEZ, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine	28
Avis N °2014013-0003 - du 13 janvier 2014 portant renouvellement de l'autorisation pour l'exercice de l'activité de soins d'assistance médicale à la procréation par la pratique des activités biologiques - préparation et conservation du sperme en vue d'insémination artificielle (IA) au sein du Laboratoire de biologie médicale AQUILAB, 27 cours Tourny à Libourne.	30
Décision N °2013361-0002 - du 27/12/2013 - fixant décision rectificative de financement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) - Etudes promotionnelles pour l'Association Nationale pour la Formation Permanente du Personnel Hospitalier (ANFH)	32

**Arrêté du 28 janvier 2014
modifiant l'arrêté du 19 mars 2013
portant nomination des membres
de la commission de conciliation et
d'indemnisation des accidents médicaux,
des affections iatrogènes et des infections
nosocomiales (CCI) d'Aquitaine**

Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine,

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.1142-5, L.1142-6, R1142-4-1, R.1142-5, R.1142-6 et R.1142-7,

VU l'arrêté du 20 mars 2012 portant nomination des membres de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (CRCI) ;

Sur proposition des autorités et institutions concernées ;

Arrête

Article 1^{er} : la composition de la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (CCI) d'Aquitaine est modifiée comme suit :

1) au titre des représentants des usagers du système de santé :

Madame Monique BUREAU représentant l'association Familles Rurales, titulaire *suppléée par Monsieur Denis MATHIEU représentant l'Union Régionale des Associations Familiales (URAF)*

Monsieur Lucien ROUGIER représentant l'Association des Malades et Transplantés Hépatiques du Sud-Ouest (AMATHSO), titulaire
Suppléant - Désignation en cours

Monsieur Jean-Claude LAPORTE représentant la Ligue contre le Cancer de Gironde, titulaire
Suppléé par Madame Christiane LABROUSSE représentant l'association des malades et opérés cardiaques (AMOC)

Monsieur Daniel PALOUMET BOURDA représentant l'Association des Paralysés de France (APF), titulaire
Siège vacant

Monsieur Jean-Jacques COTTINEAU représentant l'association Lutte, Information, Etudes des Infections Nosocomiales (LE LIEN), titulaire
suppléé par Madame Christiane BLANC représentant l'association Lutte, Information, Etudes des Infections Nosocomiales (LE LIEN)

Madame Dominique GILLAIZEAU représentant le Collectif Inter-associatif Sur la Santé d'Aquitaine (CISS-A), titulaire
suppléée par Monsieur Patrick GEILLER représentant le Collectif Inter-associatif Sur la Santé d'Aquitaine (CISS-A)

2) au titre des professionnels de santé :

a) deux représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral (et deux suppléants)

Docteur Alain PROBST, titulaire
suppléé par Docteur Claude MICHELET désignés par l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) des Médecins

Monsieur Patrick EXPERTON, titulaire
suppléé par Madame Françoise DESCLAUX, désignés par l'Union régionale des Professionnels de Santé (URPS) des infirmiers

b) un praticien hospitalier (et un suppléant)

Docteur Jean François PARIZANO, titulaire
suppléé par le Docteur Eric DUPONT

3° Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :

1) un responsable d'établissement public de santé (et un suppléant)

Monsieur Philippe JEAN, Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Pau, titulaire,
suppléé par Monsieur Lin DAUBECH, directeur adjoint au CHU de Bordeaux, proposés par la Fédération Hospitalière de France-Région Aquitaine (FHF-RA)

2) deux responsables d'établissements de santé privés (et deux suppléants)

a) Madame Véronique COLOMBO, PDG du centre Marienia à Cambo, titulaire,
suppléée par Monsieur Pierre MALTERRE, directrice de la Polyclinique Francheville à Périgueux, désignés par la Fédération de l'Hospitalisation Privée d'Aquitaine (FHP)

b) Monsieur Sébastien RIVOAL, Directeur du centre médical La Pignada, titulaire,
suppléé par Monsieur Joël BLANC, DRH Pavillon de la Mutualité à Bordeaux, désignés par la Fédération des Etablissements Hospitaliers d'Aide à la Personne d'Aquitaine (FEHAP)

4° au titre de l'office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ou leurs représentants :

Le président du conseil d'administration et le directeur de l'office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ou leurs représentants,

5° Au titre des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale prévue à l'article L. 1142-2 :

- a) Monsieur Didier CHARLES, titulaire,
suppléé par Madame Magali AUGU,
- b) Madame Béatrice VERMILLARD, titulaire,
suppléée par Madame Anne Sophie MAZEIRAT

6° Au titre des personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels.

- Docteur Roland Igor GALPERINE, Praticien hospitalier honoraire, titulaire,
suppléé par le Docteur Jean-François GRANGE, membre suppléant du Conseil Régional d'Aquitaine de l'Ordre des Médecins
- Monsieur Laurent BLOCH, Maître de conférences à l'Université Bordeaux IV, titulaire,
suppléé par Monsieur Pascal COMBEAU, Professeur de droit public à l'Université Montesquieu- Bordeaux IV
- Madame Marie-France LACAZE, Magistrat honoraire, titulaire,
suppléée par Monsieur Jean PUYBARAUD, avocat honoraire,
- Monsieur Bernard BAHUET, Avocat honoraire, titulaire,
suppléé par Madame Anne-Marie EGEA, Directrice d'hôpital honoraire.

Article 2 : Leur mandat est arrêté pour une durée de 3 ans à compter de la date d'effet du présent arrêté fixée au 1^{er} avril 2012.

Article 3 : Les recours contre le présent arrêté sont présentés devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des départements de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 28 janvier 2014

Le directeur général
de l'agence régionale de santé d'Aquitaine

Pour le directeur général, et par délégation,



Anne BOUYGARD Michel LAFORCADE
Directrice générale adjointe
Directrice de la stratégie

**ARRÊTE AUTORISANT
LE LIEU DE RECHERCHES BIOMÉDICALES
- N°LR 22 -**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE

- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.1121-13, R.1121-11 à R.1121-16,
- VU** la demande d'autorisation de lieu de recherches biomédicales présentée par Monsieur Joaquin MARTINEZ, Directeur de la recherche clinique et de l'innovation, Direction générale des Hôpitaux de Bordeaux, pour le Professeur Alain RAVAUD, PU-PH, Chef du Service d'Oncologie Médicale, Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, Groupe Hospitalier Saint-André, à Bordeaux,
- VU** le rapport d'enquête établi à la suite de l'inspection effectuée le 05 février 2013 par le médecin inspecteur de santé publique et le pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine (unité 2 et unité 8 du service d'oncologie médicale),
- VU** l'avis favorable du 17 juin 2013 du médecin inspecteur de santé publique et du pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine
- VU** le rapport d'enquête établi à la suite de l'inspection effectuée le 27 septembre 2013 par le médecin inspecteur de santé publique et le pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine (unité 35 et unité 36 du service d'oncologie médicale, en remplacement de l'unité 2),
- VU** l'avis favorable du 10 février 2014 du médecin inspecteur de santé publique et du pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine,

ARRÊTE

Art. 1^{er}. – L'autorisation du lieu de recherches biomédicales est accordée au Service d'Oncologie Médicale (Unités 8, 35 et 36), sous la responsabilité du Professeur Alain RAVAUD, Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, Groupe Hospitalier Saint-André, 1 rue Jean Burguet, 33075 BORDEAUX CEDEX.

Les recherches envisagées sont relatives :

- aux recherches en physiopathologie, génétique, épidémiologie, sciences du comportement,
- aux recherches dans le domaine du médicament,
- aux médicaments, y compris insecticides, acaricides et antiparasitaires à usage humain, préparations magistrales, hospitalières et officinales, substances stupéfiantes, psychotropes ou autres substances vénéneuses utilisées en médecine, huiles essentielles et plantes médicinales, matières premières à usage pharmaceutique,
- aux biomatériaux et dispositifs médicaux,
- aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro,
- aux produits sanguins labiles,

- aux organes, tissus, cellules et produits d'origine humaine ou animale, y compris lorsqu'ils sont prélevés à l'occasion d'une intervention chirurgicale,
- aux produits cellulaires à finalité thérapeutique,
- aux produits thérapeutiques annexes,
- aux produits cosmétiques ;

Les personnes concernées par les recherches sont :

- des volontaires malades
- des majeurs exclusifs

L'âge minimum est de 18 ans.

Art. 2. - Cette autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans. Si aucune recherche n'est entreprise dans l'année suivant la délivrance de l'autorisation, cette dernière devient caduque, sauf motifs dûment justifiés.

Art. 3. - Toute modification des éléments du dossier nécessite la délivrance d'une nouvelle autorisation.

Art. 4. - La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 13 Février 2014
Le Directeur général de l'Agence régionale de santé
d'Aquitaine

Pour le directeur général, et par délégation,



Anne BOUYGARD
Directrice générale adjointe
Directrice de la stratégie

**Arrêté du 17 février 2014 modifiant
l'arrêté du 27 janvier 2014 fixant
la composition de la conférence régionale
de la santé et de l'autonomie**

Le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L1432-4 ;

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, modifié par le décret n°2010-938 du 24 août 2010 ;

VU l'arrêté du 24 juin 2010 fixant la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine modifié ;

Sur proposition des autorités et institutions concernées ;

arrête

Article 1er : la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine est modifiée comme suit :

1° Collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence : 14 membres titulaires (14 membres suppléants)

a) 3 représentants du conseil régional

Madame Solange MENIVAL (Tit)
Madame Emmanuelle AJON (Suppl)

Madame Florence DELAUNAY (Tit)
Madame Elisabeth BURGAU-BONJEAN (Suppl)

Madame Marie BOVE (Tit)
Monsieur Stéphane GUTHINGER (Suppl)

b) Pour chacun des départements

○ **le conseil général de la Dordogne :**
Le président ou son représentant : Monsieur LOTTERIE (Titulaire)
Suppléant – Désignation en cours

○ **le conseil général de la Gironde :**
Le président ou son représentant : Monsieur Bernard CASTAGNET (Titulaire)
Monsieur Robert PROVAIN (suppl)

○ **le conseil général des Landes :**
Le président ou son représentant : Monsieur DEYRES (Titulaire)
Suppléant – Désignation en cours

○ **le conseil général du Lot-et-Garonne :**
Le président ou son représentant : Monsieur HOCQUELET (Titulaire)
Suppléant – Désignation en cours

• **le conseil général des Pyrénées-Atlantiques :**
Le président ou son représentant : Madame Marie-Pierre CABANE (Titulaire)
Monsieur Stéphane COILLARD (Suppl)

c) 3 représentants des groupements de communes

Monsieur Jean GRENET (Tit) - communauté d'agglomération de Bayonne Anglet Biarritz
Madame Sylvie DURRUTY (Suppl) - communauté d'agglomération de Bayonne Anglet Biarritz

Monsieur Eric KERROUCHE (Tit) - communauté de communes Maremne Adour Côte Sud
Monsieur Pierre CERAN (Suppl) - communauté de communes Maremne Adour Côte Sud

Monsieur Gérard GOUZES (Tit) - communauté de communes Val de Garonne
Monsieur Jean GUERARD (Suppl) - communauté de communes Val de Garonne

d) 3 représentants des communes

Monsieur Jérôme CAHUZAC (Tit) – conseil municipal - Villeneuve-sur-Lot
Suppléant – Désignation en cours

Monsieur Michel LABARDIN (Tit) – maire de Gradignan
Monsieur Dominique DUCASSOU (Suppl) – adjoint au maire de Bordeaux

Monsieur Claude FERRATO (Tit) – maire d'Aressy
Madame Danielle SECCO (Suppl) – maire de Saint-Morillon

**2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :
16 membres titulaires (16 suppléants)**

**a) 8 représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de la
santé publique :**

Madame Sophie MARTIN (Tit) – Association Française des Diabétiques de Gironde (AFD 33)
Madame Bernadette GIANNOTTI (Suppl) - UFC Que Choisir

Monsieur Michel MALET (Tit) – Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux (UNAFAM)
Monsieur Paul-André FRANK (Suppl) – Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Madame Françoise TISSOT (Tit) - Alliance Maladies rares
Monsieur Christian SOTTOU (Suppl) - Autisme France

Monsieur Jacques SERVIA (Tit) – Union Nationale des Associations Familiales de la Dordogne (UDAF 24)

Madame Marie Françoise BASSALER (Suppl) – Fédération régionale Aquitaine du Mouvement Français pour le Planning Familial

Madame Bernadette FREYSSIGNAC (Tit) - France Alzheimer

Madame Laure PREVOT (Suppl) - Aînés ruraux

Monsieur Anthony BROUARD (Tit) – AIDES

Monsieur Michel PERDRISSET (Suppl) – Fédération Nationale d'Aide aux Insuffisants Rénaux (FNAIR)

Monsieur Jean-Claude ARNAL (Tit) - Ligue contre le cancer

Monsieur Lucien ROUGIER (Suppl) – Association des Malades et Transplantés Hépatiques du Sud Ouest (AMATHSO)

Madame Ginette POUPARD (Tit) - France Parkinson

Madame Colette BIELLE (Suppl) – Association Nationale de Défense contre l'Arthrite Rhumatoïde (ANDAR)

b) 4 représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Monsieur Yvon-Louis LE YONDRE (Tit)

Madame Gilda PEYRE (Suppl)

Madame Renée Marie France GLISIA (Tit)

Monsieur Claude MAGRO (Suppl)

Monsieur Jean CARRERE (Tit)

Monsieur Gérard MARFAING (Suppl)

Monsieur Jean-Claude BATS (Tit)

Monsieur Philippe LABLEE (Suppl)

c) 4 représentants des associations de personnes handicapées :

Monsieur Jean Lou DRAPIER (Tit)

Monsieur Christophe BERTHELOT (Suppl)

Désignation en cours (Tit)

Désignation en cours (Suppl)

Madame Ginette DUPIN (Tit)

Monsieur Olivier MONTEIL (Suppl)

Monsieur Philippe CELERIER (Tit)

Monsieur Thierry PERRIGAUD (Suppl)

3° Collège des représentants des conférences de territoire mentionnées à l'article 1434-17 : 4 membres titulaires (4 suppléants)

Monsieur Michel HAECK (Tit) - représentant de la conférence de territoire de Gironde

Désignation en cours (Suppl) – représentant de la conférence de territoire de Gironde

Monsieur Jean-Pierre CAZENAVE (Tit) - représentant de la conférence de territoire des Landes

Monsieur Michel MOYRAND (Suppl) – représentant de la conférence de territoire de Dordogne

Monsieur Jean Marc FAUCHEUX (Tit) - représentant de la conférence de territoire de Lot-et-Garonne

Madame Sylvie LAMONTAGNE (Suppl) – représentant de la conférence de territoire de Dordogne

Monsieur Christophe GAUTIER (Tit) - représentant de la conférence de territoire de Béarn Soule

Docteur Anne COUSTETS (Suppl) – représentant de la conférence de territoire de Navarre Côte Basque

4° Collège des représentants des partenaires sociaux : 10 membres titulaires (10 suppléants)

a) 5 représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :

Monsieur Guy RAMBAUD (Tit) – CFDT

Madame Béatrice GUILLET (Suppl) – CFDT

Monsieur Jean-Philippe BOYE (Tit) – Force ouvrière

Monsieur Marc FREIBURGER (Suppl)- Force ouvrière

Monsieur Joël GUERIN (Tit) – CFTC

Monsieur Jacky DUBOUIL (Suppl) - CFTC

Madame Hélène MICHAULT (Tit) - CGT

Madame Véronique KELNER (Suppl) – CGT

Madame Nicole CHAUX (Tit) – CFE CGC

Monsieur Alain PETIT (Suppl) – CFE CGC

b) 3 représentants des organisations syndicales professionnelles d'employeurs représentatives

Monsieur Yves NOEL – MEDEF

Madame Valérie PARIS – MEDEF

Monsieur Patrick DAUGUET – CGPME

Monsieur Renaud FABRE - CGPME

Monsieur Max MICHELI (Tit) - UPA

Monsieur Benoît TABASTE (Suppl) - UPA

c) 1 représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire et suppléant - désignation en cours

d) 1 représentant des organisations syndicales représentatives des exploitations agricoles

Monsieur Daniel SAINT MARC (Tit) - organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Monsieur Pierre LASCASSIES (suppl) - organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale : 6 membres titulaires (6 suppléants)

a) 2 représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Professeur Patrick HENRY (Tit) - médecins du monde

Monsieur Arnaud WIEHN (Suppl) - médecins du monde

Madame Marie Christine FODRAL (Tit) - Association de Secours Aux Familles En Difficulté (SAFED)

Monsieur José FERNANDEZ (Suppl) - CNAPE – ASPP

b) 2 représentants de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail-maladies professionnelles mentionnée à l'article R221-9 du code de la sécurité sociale

Monsieur Jacques FEUILLERAT (Tit)

Monsieur Ramuntcho PEREZ (Suppl)

Madame Maria DOUMEINGTS (Tit)

Monsieur Pierrick CHAUSSEE (Suppl)

c) 1 représentant des Caisses d'Allocations Familiales

Monsieur Jean-Jacques RONZIE (Tit) - CAF de la Gironde

Madame Michèle BRAGA (Suppl) – CAF des Landes

d) 1 représentant de la mutualité française

Madame Françoise BEYSSEN (Tit) – Mutualité Française

Madame Nadine LACAYRELLE (Suppl) – Mutualité Française

6° Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé : 10 membres (10 suppléants)

a) 2 représentants des services de santé scolaire et universitaire

Docteur Colette DELMAS (Tit) – rectorat

Docteur Cristina BUSTOS (Suppl) – inspection académique 33

Docteur Martine LAFAYE (Tit) – inspection académique 24

Docteur Colette MOULINES (Suppl) – inspection académique 64

b) 2 représentants des services de santé au travail

Monsieur Laurent MINARO (Tit) – AHI 33

Monsieur Florent VAUBOURDOLLE (Suppl) – AHI 33

Madame Annick IGNARD (Tit) - ASSTRA

Madame Catherine GIMENEZ (Suppl) - ASSTRA

c) 2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Docteur Françoise NORMANDIN (Tit) - Direction Actions de Santé

Docteur Françoise OUSTALOUP (Suppl) – PMI petite enfance

Docteur Corinne MAYER (Tit) – Direction Actions de Santé

Docteur Isabelle BERTRAND-SALLES (Suppl) – PMI mode d'accueil

d) 2 représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale

Monsieur Thierry DIMBOUR (Tit) – CREAHI

Professeur François DABIS (Suppl) - CRAES CRIPS

Monsieur Jean-Louis REYNAL (Tit) - CHRS 24

Monsieur Vincent PATISSOU (Suppl) – ANPAA 24

e) 1 représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

Docteur André OCHOA (Tit) – ORS Aquitaine

Docteur Sylvie MAURICE (Suppl) - Service Inter Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPSS)

f) 1 représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement

Siège vacant (Tit)

Monsieur Michel DUTHIL (Suppl) - Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO)

7° Collège des offreurs des services de santé : 34 membres (34 suppléants)

a) 5 représentants des établissements publics de santé

Docteur Thierry DELLA (Tit) – président de la CME du centre hospitalier des Pyrénées

Madame Marie-Noëlle BOUCHAUD (Suppl) – directeur du CH Sud Gironde

Professeur Dominique DALLAY (Tit) - président de la CME du CHU de Bordeaux

Monsieur Florian JAZERON (Suppl) – directeur du CH d'Agen

Docteur Yannick MONSEAU (Tit) – président de la CME du CH de Périgueux

Docteur Olivier LOUIS (Suppl) – président de la CME du CH de Libourne

Monsieur Michel GLANES (Tit) – directeur du CHICB de Bayonne
Monsieur Christophe BOURIAT (Suppl) – directeur du centre hospitalier d'Orthez

Madame Chantal LACHENAYE-LLANAS (Tit) – directeur général adjoint du CHU de Bordeaux
Madame Virginie VALENTIN (Suppl) – secrétaire générale du CHU de Bordeaux

b) 2 représentants des établissements privés de santé à but lucratif

Docteur Olivier JOURDAIN (Tit) – président de la conférence régionale des CME de l'Hospitalisation privée d'Aquitaine
Docteur Jean-François VERGIER (Suppl) – président de la CME de la Clinique Tivoli

Monsieur Gérard ANGOTTI (Tit) – vice-président de la FHP d'Aquitaine
Madame Marie-France GAUCHER (Suppl) – directrice générale de la Polyclinique de Navarre

c) 2 représentants des établissements privés de santé à but non lucratif

Monsieur Jean-Nicolas FICHET (Tit) - secrétaire général Fondation John BOST
Madame Joëlle DARETHS (Suppl) - directrice de l'Institut Hélios-Marin

Docteur Sylvie BOUVERET (Tit) - présidente de la CME de l'Institut Hélios-Marin
Docteur Claude TOULOUSE (Suppl) - président de la CME de la maison de santé Marie Galène

d) 1 représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile

Madame Marie-Antoinette MICHEL (Tit) – directeur HAD 47
Monsieur Yannick GARCIA (Suppl) – directeur HAD Santé service Dax

e) 4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

Monsieur Luis DANEY (Tit) - URIOPSS
Monsieur Michel LIBRES (Suppl) – FEHAP

Madame Régine BENTEJAC (Tit) – FEHAP
Madame Sylvie FAUGERAS (Suppl) - URIOPSS

Monsieur Alain FAURE (Tit) – URAPEI
Monsieur Alain JOUCLARD (Suppl) – URAPEI

Monsieur Joël ARNAUD (Tit) - GEPSO
Siège vacant (Suppl)

f) 4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Monsieur Rodolphe KARAM (Tit) – URIOPSS
Monsieur Michel PINAUD (Suppl) – FEHAP

Monsieur Pascal PUGET (Tit) – FHF
Monsieur Alain GARBAY (Suppl) – FHF

Monsieur Max DUBOIS (Tit) - SYNERPA
Monsieur Thomas VIVEZ (Suppl) – SYNERPA

Monsieur Pierre Jean GARGUIL (Tit) – UNCCAS
Monsieur Jacques VIDAL (Suppl) – UNA

g) 1 représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Madame Catherine ABELOOS (Tit) – Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS)
Madame Véronique GARGUIL (Suppl) - Association Nationale des Intervenants en Toxicomanie et Addictologie (ANITeA)

h) 1 représentant des centres de santé, maisons de santé et pôles de santé

Monsieur Denis PASSERIEUX (Tit) – maison de santé du Pays d'Albret
Madame Cécile DORTHE DE THESUT (Suppl) - Centre des jeunes et de la santé

i) 1 représentant des réseaux de santé

Madame Sylvie DIZABO (Tit) – présidente du réseau Palliador
Docteur Laurence JOLLY PEDESPAN (Suppl) – coordinatrice réseau périnatalité aquitaine

j) 1 représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins

Docteur Nicolas BRUGERE (Tit) – président de l'ASSUM 33
Docteur Emile PARQUIER (Suppl) – président de l'ASSUM 24

k) 1 médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

Docteur Michel THICOIPE (Tit) - SAMU CHU de Bordeaux
Docteur Tarak MOKNI (Suppl) - SAMU 64 centre hospitalier Côte Basque

l) 1 représentant des transporteurs sanitaires

Monsieur Jean Martin ETCHEVERRY (Tit) – Pays basque ambulances 64
Monsieur Sébastien PINAUD (Suppl) – SARL ambulances réunies 24

m) 1 représentant des Services Départementaux d'Incendie et de Secours

Colonel Jean-Paul DECELLIERES (Tit) – directeur départemental de l'établissement public d'incendie et de secours de la Gironde
Colonel Dominique MATHIEU (Suppl) – directeur adjoint départemental de l'établissement public d'incendie et de secours de la Gironde

n) 1 représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé

Docteur Patrick NIVET (Tit) – centre hospitalier de Libourne

Docteur Michel PASCAL (Suppl) – centre hospitalier de Mont de Marsan

o) Six membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS)

Jusqu'à la création des unions régionales des professionnels de santé, les représentants mentionnés au o du 7° sont désignés par le directeur général de l'ARS sur proposition en ce qui concerne les médecins, de l'union régionale des médecins exerçant à titre libéral et, en ce qui concerne les représentants des autres professionnels de santé, des organisations syndicales reconnues comme représentatives de ces professions au niveau régional ou à défaut au niveau national.

➤ pour les médecins

Docteur Dany GUERIN (Tit) - URPS

Monsieur le Docteur Philippe ARRAMON-TUCOO (Suppl) – URPS

➤ pour les pharmaciens

Monsieur François MARTIAL (Tit) - Fédération des syndicats pharmaceutiques de France

Monsieur PROVOST (Suppl) – Union nationale des pharmaciens de France

➤ pour les chirurgiens dentistes

Monsieur Jean Nicolas ROLDAN (Tit) – URPS

Docteur Philippe DENOYELLE (Suppl) - URPS

➤ pour les masseurs kinésithérapeutes

Monsieur Patrick LAMAT (Tit) – Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR)

Monsieur Jean Louis RABEJAC (Suppl) – Syndicats de Masseurs Kinésithérapeutes rééducateurs (SNMKR)

➤ pour les sages-femmes

Madame Marie Claire TREVISIOL (Tit) - Union Nationale et Syndicale des sages femmes (UNSSF)

Suppléant – désignation en cours

➤ pour les infirmiers

Désignations en cours

p) 1 représentant de l'ordre des médecins

Docteur Frédéric LAURENTJOYE (Tit) - conseil régional de l'ordre des médecins

Docteur Christian DOST (Suppl) – conseil régional de l'ordre des médecins

q) 1 représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région

Docteur Philippe SARRABAY (Tit) – AIHB (Association des Internes des Hôpitaux de Bordeaux)

Docteur Marco ROMERO (Suppl) – SIMGA (Syndicat des Internes en Médecine Générale d'Aquitaine)

8° Collège des personnalités qualifiées : 2 membres titulaires

Professeur Jean François DARTIGUES

Monsieur Bertrand GARROS

Article 2 : Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence et au sein des formations :

- le Préfet de région ou son représentant,
- le président du conseil économique et social régional ou son représentant,
- les chefs de service de l'Etat en région ou son représentant,
- le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,
- Monsieur Alban LACAZE, représentant les conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ou son représentant,
- Monsieur Bertrand BOUTEILLER, président de l'ARAMSA ou son représentant,
- le président de la caisse de base du régime social des indépendants ou son représentant.

Article 3 : Le remplacement des membres de la conférence s'effectue pour le mandat restant à courir, d'une durée de quatre ans à compter de l'arrêté initial du 24 juin 2010.

Article 4 : Les recours contre le présent arrêté sont présentés devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 5 : Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 17 février 2014

Le Directeur général
de l'agence régionale de santé d'Aquitaine

Pour le directeur général, et par délégation,



Anne BOUYGARD
Directrice générale adjointe
Directrice de la stratégie

Michel LAFORCADE

**Arrêté du 17 février 2014 modifiant
l'arrêté du 27 janvier 2014
fixant la composition de
la commission spécialisée
pour les prises en charge et
accompagnements médico-sociaux
de la conférence régionale de la santé et de
l'autonomie d'Aquitaine**

Le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine,

VU le code de la santé publique, notamment son article L 1432-4 ;

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, modifié par le décret n°2010-938 du 24 août 2010 ;

VU l'arrêté du 24 juin 2010 fixant la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine modifié ;

VU l'arrêté du 12 juillet 2010 fixant la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie modifié ;

VU les décisions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, le 6 juillet 2010 ;

Arrête

Article 1^{er} : la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine est modifiée comme suit :

1° Collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence

Madame Florence DELAUNAY (Tit) - conseil régional
Madame Elisabeth BURGAU-BONJEAN (Suppl) – conseil régional

Le président du conseil général de la Gironde ou son représentant : Monsieur Bernard CASTAGNET (Titulaire)
Monsieur Robert PROVAIN (suppl)

Le président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant : Madame Marie-Pierre CABANE (Tit)
Monsieur Stéphane COILLARD (Suppl)

Monsieur Eric KERROUCHE (Tit) - communauté de communes Marenne Adour Côte Sud
Monsieur Pierre CERAN (Suppl) - communauté de communes Marenne Adour Côte Sud

La désignation du représentant des communes sera faite après la désignation des représentants par l'assemblée des maires de France.

2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Madame Bernadette FREYSSIGNAC (Tit) - France Alzheimer
Madame Laure PREVOT (Suppl) - Aînés ruraux

Monsieur Jacques SERVIA (Tit) - UDAF 24
Madame Marie Françoise BASSALER (Suppl) – Fédération Régionale Aquitaine du Mouvement Français pour le Planning Familial

Monsieur Jean CARRERE (Tit) – association de retraités et personnes âgées
Monsieur Gérard MARFAING (Suppl) – association de retraités et personnes âgées

Monsieur Yvon LE YONDRE (Tit) - association de retraités et personnes âgées
Madame Gilda PEYRE (Suppl) – association de retraités et personnes âgées

Désignation en cours (Tit) – association des personnes handicapées
Désignation en cours – association des personnes handicapées

Monsieur Jean Lou DRAPIER (Tit) – association des personnes handicapées
Monsieur Christophe BERTHELOT (Suppl) – association des personnes handicapées

3° Collège des représentants des conférences de territoire mentionnées à l'article 1434-17

Monsieur Christophe GAUTIER (Tit) – représentant la conférence de territoire de Béarn Soule
Docteur Anne COUSTETS (Suppl) – représentant la conférence de territoire de Navarre-Côte Basque

4° Collège des représentants des partenaires sociaux

Monsieur Jean-Philippe BOYE (Tit) - Force ouvrière
Monsieur Marc FREIBURGER (Suppl)- Force ouvrière

Monsieur Yves NOEL – MEDEF
Madame Valérie PARIS – MEDEF

La désignation du représentant des artisans, des commerçants et des professions libérales sera faite après la désignation conjointe des représentants à la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, à la Chambre régionale de commerce et d'industrie et à une organisation représentative des professions libérales.

Monsieur Daniel SAINT MARC (Tit) - organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles
Monsieur Pierre LASCASSIES (suppl) - organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Madame Marie-Christine FOUERAL (Tit) - Association de Secours Aux Familles en Difficulté (SAFED)

Monsieur José FERNANDEZ (Suppl) - CNAPE - ASPP

Madame Françoise BEYSSEN (Tit) - Mutualité française

Madame Nadine LACAYRELLE (Suppl) – Mutualité Française

7° Collège des offreurs des services de santé

Monsieur Luis DANEY (Tit) – URIOPSS

Monsieur Michel LIBRES (Suppl) – FEHAP

Madame Régine BENTEJAC (Tit) – FEHAP

Madame Sylvie FAUGERAS (Suppl) - URIOPSS

Monsieur Alain FAURE (Tit) – URAPEI

Monsieur Alain JOUCLARD (Suppl) – URAPEI

Monsieur Joël ARNAUD (Tit) – GEPSO

Siège vacant (suppl)

Monsieur Rodolphe KARAM (Tit) – URIOPSS

Monsieur Michel PINAUD (Suppl) – FEHAP

Monsieur Pascal PUGET(Tit) - Fédération de l'Hospitalisation de France (FHF)

Monsieur Alain GARBAY (Suppl) - Fédération de l'Hospitalisation de France (FHF)

Monsieur Max DUBOIS (Tit) – SYNERPA

Monsieur Thomas VIVEZ (Suppl) – SYNERPA

Monsieur Pierre Jean GARGUIL (Tit) – UNCCAS

Monsieur Jacques VIDAL (Suppl) – UNA

Madame Catherine ABELOOS (Tit) – Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS)

Madame Véronique GARGUIL (Suppl) - Association Nationale des Intervenants en Toxicomanie et Addictologie (ANITeA)

Docteur Dany GUERIN (Tit) – URML

Docteur Philippe ARRAGON-TUCOO (Suppl) – URML

Article 2 : Monsieur Yvon LE YONDRE est élu président de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux. A ce titre, il est membre de droit de la commission permanente.

Article 3 : Madame Catherine ABELOOS est élu vice-présidente de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux.

Article 4 : siègent également deux représentants issus de la commission spécialisée d'organisation des soins désignés lors de la première réunion de la commission :

Monsieur Thierry DIMBOUR
Monsieur Michel MALET

Article 5 : participent, avec voix consultative, aux travaux de la commission :

- le Préfet de région ou son représentant,
- le président du conseil économique et social régional ou son représentant,
- les chefs de service de l'Etat en région ou leurs représentants,
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,
- Monsieur Alban LACAZE, représentant les conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ou son représentant,
- Monsieur Bertrand BOUTEILLER, président de l'ARAMSA ou son représentant,
- le président de la caisse de base du régime social des indépendants ou son représentant.

Article 5 : Le remplacement des membres de la conférence s'effectue pour le mandat restant à courir, d'une durée de quatre ans à compter de l'arrêté initial du 24 juin 2010.

Article 6 : Les recours contre le présent arrêté sont présentés devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 7 : Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 17 février 2014

Le Directeur général
de l'agence régionale de santé d'Aquitaine

Pour le directeur général, et par délégation,


Anne BOUYGARD
Directrice générale adjointe
Directrice de la stratégie

Michel LAFORCADE

**Arrêté du 17 février 2014 modifiant
l'arrêté du 9 avril 2013
fixant la composition de
la commission spécialisée
de l'organisation des soins
de la conférence régionale de la santé
et de l'autonomie d'Aquitaine**

Le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine,

VU le code de la santé publique, notamment son article L 1432-4 ;

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, modifié par le décret n°2010-938 du 24 août 2010 ;

VU l'arrêté du 24 juin 2010 fixant la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine modifié ;

VU l'arrêté du 12 juillet 2010 fixant la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins modifié ;

VU les décisions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, le 6 juillet 2010 ;

arrête

Article 1^{er} : la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine est modifiée comme suit :

1^o Collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence

Madame Solange MENIVAL (Tit) - conseil régional

Madame Emmanuelle AJON (Suppl) – conseil régional

Le président du Conseil Général de la Dordogne ou son représentant : Monsieur LOTTERIE (Titulaire)

Suppléant – désignation en cours

Monsieur Jean GRENET (Tit) - communauté d'agglomération de Bayonne Anglet Biarritz

Madame Sylvie DURRUTY (Suppl) - communauté d'agglomération de Bayonne Anglet Biarritz

La désignation du représentant des communes sera faite après la désignation des représentants par l'assemblée des maires de France.

2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Monsieur Michel MALET (Tit) – UNAFAM

Monsieur Paul-André FRANK (Suppl) – Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Monsieur Jean-Claude ARNAL (Tit) - Ligue contre le cancer

Monsieur Lucien ROUGIER (Suppl) – Association des Malades et Transplantés Hépatiques du Sud Ouest (AMATHSO)

Madame Renée Marie France GLISIA (Tit) – association de retraités et personnes âgées

Monsieur Claude MAGRO (Tit) – association de retraités et personnes âgées

Désignation en cours (Tit) – association des personnes handicapées

Désignation en cours – association des personnes handicapées

3° Collège des représentants des conférences de territoire mentionnées à l'article 1434-17

Monsieur Jean-Pierre CAZENAVE (Tit) – représentant la conférence de territoire des Landes

Monsieur Michel MOYRAND (Suppl) – représentant la conférence de territoire de Dordogne

4° Collège des représentants des partenaires sociaux

Madame Nicole CHAUX (Tit) - CFE-CGC

Monsieur Alain PETIT (Suppl) – CFE CGC

Madame Hélène MICHAULT (Tit) – CGT

Madame Véronique KELNER (Suppl) – CGT

Monsieur Joël GUERIN (Tit) – CFTC

Monsieur Jacky DUBOUIL (Suppl) - CFTC

Monsieur Patrick DAUGUET (Tit) – CGPME

Monsieur Renaud FABRE (Suppl) – CGPME

Monsieur Daniel SAINT-MARC (Tit) - organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Monsieur Pierre LASCASSIES (Suppl) – organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

La désignation du représentant des artisans, des commerçants et des professions libérales sera faite après la désignation conjointe des représentants à la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, à la Chambre régionale de commerce et d'industrie et à une organisation représentative des professions libérales.

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Madame Maria DOUMEINGTS (Tit) – CARSAT

Monsieur Pierrick CHAUSSEE (Suppl)- CARSAT

Madame Françoise BEYSSEN (Tit) - Mutualité française

Madame Nadine LACAYRELLE (Suppl) – Mutualité Française

6° Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Monsieur Thierry DIMBOUR (Tit) – CREAHI

Professeur François DABIS (Suppl) - CRAES CRIPS

Monsieur André OCHOA (Tit) – ORS Aquitaine

Docteur Sylvie MAURICE (Suppl) - Service Inter Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPSS)

7° Collège des offreurs des services de santé

Docteur Thierry DELLA (Tit) – président de la CME du centre hospitalier de Pyrénées

Madame Marie-Noëlle BOUCHAUD (Suppl) – directeur du centre hospitalier Sud Gironde

Professeur Dominique DALLAY (Tit) - président de la CME du CHU de Bordeaux

Monsieur Florian JAZERON (Suppl) – directeur du CH d'Agen

Docteur Yannick MONSEAU (Tit) - président de la CME du CH de Périgueux

Docteur Olivier LOUIS (Suppl) – président de la CME du CH de Libourne

Monsieur Michel GLANES (Tit) - directeur du CHCB de Bayonne

Monsieur Christian BOURIAT (Suppl) – directeur du CH d'Orthez

Madame LACHENAYE-LLANAS (Tit) - directeur général adjoint du CHU de Bordeaux

Madame Virginie VALENTIN (Suppl) – secrétaire générale du CHU de Bordeaux

Docteur Olivier JOURDAIN (Tit) - conférence régionale des CME de l'Hospitalisation privée d'Aquitaine

Docteur Jean-François VERGIER (Suppl) – président de la CME de la Clinique Tivoli

Monsieur Gérard ANGOTTI (Tit) – vice-président de la FHP d'Aquitaine

Madame Marie-France GAUCHER (Suppl) – directrice générale de la polyclinique de Navarre

Monsieur Jean-Nicolas FICHET (Tit) - Fondation John BOST

Madame Joëlle DARETHS (Suppl) - directrice de l'Institut Hélios-Marin

Docteur Sylvie BOUVERET (Tit) - CME de l'Institut Hélios-Marin

Docteur Claude TOULOUSE (Suppl) - président de la CME de la maison de santé Marie Galène

Madame Marie-Antoinette MICHEL (Tit) - HAD 47

Monsieur Yannick GARCIA (Suppl) – directeur HAD Santé service Dax

Monsieur Denis PASSERIEUX (Tit) - maison de santé du Pays d'Albret

Madame Cécile DORTHE DE THESUT (Suppl) - centre des jeunes et de la santé

Madame Sylvie DIZABO (Tit) - réseau Palliador

Docteur Laurence JOLLY PEDESPAN (Suppl) – coordinatrice réseau périnatalité aquitaine

Docteur Nicolas BRUGERE (Tit) – président de l'ASSUM 33

Docteur Emile PARQUIER (Suppl) – président de l'ASSUM 24

Docteur Michel THICOIPE (Tit) - SAMU CHU de Bordeaux
Docteur Tarak MOKNI (Suppl) - SAMU 64 centre hospitalier Côte Basque

Monsieur Jean Martin ETCHEVERRY (Tit) - Pays basque Ambulances 64
Monsieur Sébastien PINAUD (Suppl) – SARL Ambulances réunies 24

Docteur Patrick NIVET (Tit) - CH Libourne
Docteur Michel PASCAL (Suppl) – centre hospitalier de Mont de Marsan

Colonel Jean-Paul DECELLIERES (Tit) – directeur départemental de l'établissement public d'incendie et de secours de la Gironde
Colonel Dominique MATHIEU (Suppl) – directeur adjoint départemental de l'établissement public d'incendie et de secours de la Gironde

Docteur Dany GUERIN (Tit) - URPS
Monsieur le Docteur Philippe ARRAMON-TUCOO (Suppl) – URPS

Monsieur François MARTIAL (Tit) - Fédération des syndicats pharmaceutiques de France
Monsieur PROVOST (Suppl) – Union nationale des pharmaciens de France

Monsieur Patrick LAMAT (Tit) - Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR)
Monsieur Jean-Louis RABEJAC (Suppl) - Syndicats de Masseurs Kinésithérapeutes rééducateurs (SNMKR)

Madame Marie-Claire TREVISIOL (Tit) - Union Nationale et syndicale des sages-femmes (UNSSF)
Suppléant – désignation en cours

Docteur Frédéric LAURENTJOYE (Tit) - conseil régional de l'ordre des médecins
Docteur Christian DOST (Suppl) – conseil régional de l'ordre des médecins

Docteur Philippe SARRABAY (Tit) - Association des Internes des Hôpitaux de Bordeaux
Docteur Marco ROMERO (Suppl) – SIMGA (Syndicat des Internes en Médecine Générale d'Aquitaine)

Article 2 : Monsieur Michel GLANES est élu président de la commission spécialisée de l'organisation des soins. A ce titre, il est membre de droit de la commission permanente.

Article 3 : Docteur Olivier JOURDAIN est élu vice-président de la commission spécialisée de l'organisation des soins.

Article 4 : siègent également deux représentants issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux désignés lors de la première réunion de la commission :

- **Monsieur Jean-François BOYE**
- **Monsieur Rodolphe KARAM**

Article 5 : participent, avec voix consultative, aux travaux de la commission :

- le Préfet de région ou son représentant,
- le président du conseil économique et social régional ou son représentant,

- les chefs de service de l'Etat en région ou leurs représentants,
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,
- Monsieur Alban LACAZE, représentant les conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ou son représentant,
- Monsieur Bertrand BOUTEILLER, président de l'ARAMSA ou son représentant,
- le président de la caisse de base du régime social des indépendants ou son représentant.

Article 6 : Le remplacement des membres de la conférence s'effectue pour le mandat restant à courir, d'une durée de quatre ans à compter de l'arrêté initial du 24 juin 2010.

Article 7 : Les recours contre le présent arrêté sont présentés devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 8 : Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 17 février 2014

Le directeur général
de l'agence régionale de santé d'Aquitaine

Pour le directeur général, et par délégation,


Anne BOUYGARD
Directrice générale adjointe
Directrice de la stratégie

Michel LAFORCADE

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

DIRECTION
INTERREGIONALE
DE LA MER SUD-
ATLANTIQUE

Division de l'action
économique et de
l'emploi maritime

Bureau ressources
durables et action
économique

ARRETE du 14.02.14

*Rouvrant la pêche de l'anguille de moins de 12 centimètres destinée au
repeuplement dans l'unité de gestion anguille Adour- cours d'eau côtiers*

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code rural et de la pêche maritime ;
- VU le décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 modifié pris pour l'application du titre II et du titre IV du livre IX du code rural et de la pêche maritime ;
- VU le décret n° 2011-776 du 28 juin 2011 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que des comités régionaux, départementaux et interdépartementaux des pêches maritimes et des élevages marins ;
- VU l'arrêté du 28 octobre 2013 portant définition, répartition et modalités de gestion du quota d'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) de moins de 12 centimètres pour la campagne de pêche 2013-2014 ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Aquitaine du 11 octobre 2013 portant délégation de signature à Monsieur Éric Levert, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique ;
- VU l'arrêté du préfet de région Aquitaine du 14 octobre 2013 portant subdélégation de signature de Monsieur Éric Levert, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique, aux chefs de service de la direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique ;
- VU l'avis du comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins des Pyrénées-Atlantiques – Landes du 13 février 2014 ;

SUR PROPOSITION du directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – La pêche de l'anguille de moins de 12 centimètres destinée au repeuplement dans l'unité de gestion anguille Adour – cours d'eau côtiers rouvre à partir du 19 février 2014 à 00h 00 mn.

ARTICLE 2 – Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 14 février 2014

Pour le préfet de région et par subdélégation

Olivier LALLEMAND

Chef de la division de l'action économique et de l'emploi maritime



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

DIRECTION
INTERREGIONALE
DE LA MER SUD-
ATLANTIQUE

Division de l'action
économique et de
l'emploi maritime

Bureau ressources
durables et action
économique

ARRETE du 14.02.14

Portant modification de l'arrêté préfectoral du 5 février 2014 portant répartition du quota de pêche d'anguilles européennes (Anguilla Anguilla) de moins de 12 centimètres («civelles») destiné au repeuplement, dans les eaux maritimes et jusqu'à la limite de salure des eaux, entre les marins pêcheurs de l'unité de gestion de l'anguille (UGA) Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre-Arcachon

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le règlement (CE) n° 1100/2007 du conseil du 18 septembre 2007 modifié, instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes ;
- VU le code rural et de la pêche maritime ;
- VU le code de l'environnement ;
- VU le décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 modifié pris pour l'application du titre II et du titre IV du livre IX du code rural et de la pêche maritime ;
- VU le décret n° 2011-776 du 28 juin 2011 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que des comités régionaux, départementaux et interdépartementaux des pêches maritimes et des élevages marins ;
- VU l'arrêté du 28 octobre 2013 portant définition, répartition et modalités de gestion du quota d'anguille européenne (Anguilla anguilla) de moins de 12 centimètres pour la campagne de pêche 2013-2014 ;
- VU l'arrêté ministériel du 28 octobre 2013 relatif aux mesures de contrôle de la pêche professionnelle d'anguille dans les eaux maritimes ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Aquitaine du 11 octobre 2013 portant délégation de signature à Monsieur Eric Levert, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique ;
- VU l'arrêté du préfet de région Aquitaine du 14 octobre 2013 portant subdélégation de signature de Monsieur Eric Levert, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique, aux chefs de service de la direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Aquitaine du 5 février 2014 portant répartition du quota de pêche d'anguilles européennes (Anguilla anguilla) de moins de 12 centimètres (« civelles ») destiné au repeuplement, dans les eaux maritimes et jusqu'à la limite de salure des eaux, entre les marins pêcheurs de l'unité de gestion de l'anguille (UGA) Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre-Arcachon ;

SUR PROPOSITION du directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER- L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 5 février 2014 susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 - Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-maritime sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution

du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Poitou-Charentes et de la préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 14 février 2014

Pour le préfet de région et par subdélégation

Olivier LALLEMAND

Chef de la division de l'action économique et de l'emploi maritime

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'O' followed by 'L' and 'L'.



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Secrétariat Général pour les
Affaires Régionales
Modernisation et administration générale

Arrêté modificatif du **20 FEV. 2014**

**Portant délégation de signature à M. Serge LOPEZ,
Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la
consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du **26 Juillet 2012** nommant Monsieur **Michel DELPUECH**, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté interministériel de la Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du Ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité en date du 27 Mars 2008 nommant **Monsieur Serge LOPEZ**, Directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Aquitaine à compter du 31 Mars 2008 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant nomination de **Monsieur Serge LOPEZ**, **Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine** ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2012 portant délégation de signature à M. Serge LOPEZ, Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine

Sur proposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales d'Aquitaine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Serge LOPEZ, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine**, à l'effet de signer tous les actes de gestion interne à sa direction.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge LOPEZ, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine, à l'effet de signer tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances, dans le cadre des missions relevant de sa direction, à l'exception :

1. des actes à portée réglementaire,
2. des actes défavorables faisant grief à des tiers, notamment les sanctions administratives, suspensions, annulations, retraits d'agréments ou d'autorisation ainsi que les décisions de refus, lorsqu'ils relèvent d'une appréciation discrétionnaire,
3. des arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux,
4. des arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents,
5. des conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État,
6. des instructions ou circulaires adressées aux collectivités,
7. des réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité,
8. des requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions (hormis en matière de plans de sauvegarde de l'emploi visé à l'article 3),
9. des décisions attributives de subventions de fonctionnement d'un montant supérieur à 30 000 € et des subventions d'investissement d'un montant supérieur à 100 000 €.

Article 3 : Monsieur Serge LOPEZ, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine, a délégation de signature sur tous les actes, requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions, relatifs au contentieux administratif et judiciaire portant sur les plans de sauvegarde de l'emploi.

Article 4 : Monsieur Serge LOPEZ, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine, est habilité à présenter, devant les juridictions administratives et judiciaires, les observations orales de l'État en matière de contentieux administratif et judiciaire portant sur les plans de sauvegarde de l'emploi.

Article 5 : Monsieur Serge LOPEZ, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine, est habilité à présenter, devant les juridictions administratives et judiciaires, les observations orales de l'État à l'appui des conclusions écrites signées par le représentant de l'État portant sur les missions de la Direccte autres que les plans de sauvegarde de l'emploi.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge LOPEZ, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par ses adjoints.

Article 7 : Monsieur Serge LOPEZ, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine, peut également subdéléguer sa signature aux collaborateurs qu'il aura désignés par arrêté, pour les domaines relevant de leur activité au sein du service.

Article 8 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2012 portant délégation de signature à Monsieur Serge LOPEZ, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine.

Article 9 : La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine et le Directeur Régional des Finances Publiques de l'Aquitaine sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux Préfets de la Dordogne, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques ainsi qu'à la Secrétaire Générale de la préfecture de la Gironde, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Aquitaine et du Département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 20 FEV. 2014

Le Préfet de Région,

Michel DELPUECH

Direction de l'Offre de Soins et de l'autonomie
Pôle Autorisations

**Renouvellement tacite d'autorisations
des activités de soins**

***Demande d'insertion au recueil des actes administratifs
De la Gironde***

Selon l'article R. 6122-41 du Code de la santé publique, les renouvellements tacites d'autorisation intervenus en application du cinquième alinéa de l'article L. 6122-10 avec leur date de prise d'effet doivent être mentionnés dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Dans ce cadre, et aux fins d'insertion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la liste des renouvellements tacites d'autorisations des activités de soins d'assistance médicale à la procréation.

Fait à Bordeaux, le 13 janvier 2014

Le Directeur général de l'Agence Régionale
de Santé d'Aquitaine



MICHEL LAFORCADE

**LISTE DES RENOUVELLEMENTS TACITES D'AUTORISATIONS INTERVENUS
AU 13 janvier 2014**

L'autorisation pour l'exercice de l'activité de soins d'assistance médicale à la procréation par la pratique des activités biologiques suivantes :

- préparation et conservation du sperme en vue d'insémination artificielle (IA),

au sein du Laboratoire de biologie médicale **AQUILAB**, 27 cours Tourny, 33 500 LIBOURNE (FINESS ET n° 33 003 448 9),

accordée par décision du 9 mars 2010, avec effet au 20 janvier 2010, à la **SELAS AQUILAB, 1 Place Turenne, 33 350 CASTILLON LA BATAILLE (FINESS EJ n° 33 003 434 9)**, est tacitement renouvelée.

Ce renouvellement prendra effet à compter du **19 janvier 2015** pour une durée de cinq ans.

FINESS EJ (siège social du laboratoire de biologie médicale) n° 33 003 434 9

FINESS ET (site dans lequel sont exercées les activités visées par cette décision) n° 33 003 448 9

ANNULE LA DECISION DE FINANCEMENT DU 27/11/2013

DIRECTION DE LA STRATEGIE

Association Nationale pour la Formation
Permanente du Personnel Hospitalier
Monsieur Fernand BRUN
265 rue de Charenton

POLE FINANCEMENT – DEPARTEMENT FIR

Dossier suivi par : AS Marrou – Responsable département
Tél : 05 57 01 44 42
Courriel : anne-sophie.marrou@ars.sante.fr

75 012 PARIS

Date : 27 décembre 2013

Objet : Etudes promotionnelles – Décision rectificative de financement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR)

Dans le cadre des missions financées par le FIR mentionnées au 5° de l'article L.1435-8 et au 2° de l'article R.1435-19 du code de la santé publique, j'ai attribué à l'ANFH le 27 novembre dernier 300.000 euros pour la prise en charge des études promotionnelles, au titre de l'exercice 2013.

Préalablement, cette mesure avait fait l'objet de la signature d'une convention de financement en date du 24 octobre 2013.

Toutefois, par la présente décision, je vous informe que la décision de financement du 27 novembre 2013 est annulée.

Des décisions de financement individuelles destinées à chacune des structures bénéficiaires, mentionnées en annexe de la convention de financement, seront rédigées avant le 31 décembre prochain.

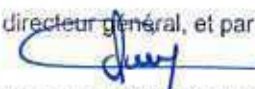
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Bayonne, qui sera destinataire de ces décisions, procédera aux opérations de paiement.

Les recours contre la présente décision sont à former auprès du secrétariat du Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou, selon le cas de la publication de la présente décision.

La Directrice Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine, le Président de l'Association Nationale pour la Formation Permanente du Personnel Hospitalier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département territorialement compétent.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine

Pour le directeur général, et par délégation,


Catherine ACCARY-BEZARD
Directrice adjointe
Responsable du pôle financement